

**Cinquième réunion conjointe informelle du Conseil de la FAO,
du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM
20 octobre 2021**

Synthèse

Contexte

La cinquième réunion conjointe informelle du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM [les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome (OSR)] s'est déroulée le 20 octobre. Une journée entière a été consacrée à cette réunion, afin que les membres des Conseils et les directions des trois organismes disposent de suffisamment de temps pour dialoguer. La réunion s'est tenue en ligne sur la plateforme Zoom, et l'interprétation a été assurée dans les six langues officielles. L'usage voulant que les trois organismes assurent la présidence à tour de rôle, cette année le FIDA était chargé d'organiser la réunion.

M. Gilbert Houngbo, Président du Conseil d'administration du FIDA et Président du FIDA, a dirigé l'ensemble des débats. Le Président indépendant du Conseil de la FAO et le Président du Conseil d'administration du PAM ont conduit les échanges portant sur chacun des thèmes particuliers abordés, que le Directeur général de la FAO et le Directeur exécutif adjoint du PAM ont présentés. À la suite de consultations avec les membres et les Présidents des trois organes directeurs des OSR (notamment à l'occasion de deux réunions préparatoires), toutes les parties prenantes sont convenues d'un commun accord de se concentrer sur deux sujets d'intérêt commun: le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

Mot de bienvenue

En ouverture de la réunion, le Président du FIDA a formulé quelques observations liminaires, puis le Président indépendant du Conseil de la FAO, S. E. M. Hans Hoogeveen, et le Président du Conseil d'administration du PAM, S. E. M. Luis Fernando Carranza Cifuentes, ont prononcé leur déclaration d'ouverture. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, et M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du PAM, qui s'exprimait au nom du Directeur exécutif du PAM, ont ensuite prononcé une allocution.

Point 1 de l'ordre du jour – Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

Le Directeur général de la FAO a présenté un bref exposé oral sur les principales mesures prises pour donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (le "Sommet"). La FAO hébergera/accueillera le pôle de coordination. Les directions des OSR et les États membres ont souligné qu'il était important que chacun des trois OSR s'investisse, tout comme l'ensemble du système des Nations Unies, et ont attiré l'attention sur le rôle central de coordination que les trois organismes devaient jouer ensemble dans le prolongement du Sommet. Les membres ont souligné qu'il importait de tirer parti des compétences spécialisées de chacun des OSR, des autres organismes des Nations Unies intéressés (Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour le développement), ainsi que des coordonnateurs résidents; cela permettrait d'en finir avec le cloisonnement et d'optimiser les résultats obtenus. La Directrice générale adjointe a indiqué que le pôle de coordination devrait commencer à fonctionner en janvier 2022. Entre autres activités, il consulterait les groupes régionaux et les gouvernements et appuierait des initiatives à l'échelle des pays, notamment pour faire avancer les concertations nationales, ce qui était une priorité essentielle pour tous les pays en développement.

Les États membres ont fait observer que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) devrait jouer un rôle au sein de ce mécanisme de coordination afin de garantir l'inclusivité et la participation de toutes les parties prenantes concernées. Ils ont également mis en avant le rôle du secteur privé et les travaux du Groupe d'experts de haut niveau du CSA. Notant que la définition de la structure et des tâches du pôle de coordination n'était pas encore arrêtée, les États membres ont demandé que sa mission, sa structure, son organisation hiérarchique, ses ressources humaines et ses incidences financières soient clairement précisées, et ils ont demandé de plus amples informations à cet égard. Ils ont également insisté sur le fait qu'aucune nouvelle structure ne devait être mise en place.

Les États membres ont réaffirmé l'importance de la participation active des organes directeurs à la définition des attributions du pôle de coordination dans le cadre de négociations transparentes et d'instances officielles. Ils ont également évoqué le manque de clarté quant aux résultats attendus de la présente réunion informelle et ont demandé la tenue de discussions plus structurées afin de convenir de mesures concrètes et d'un suivi approprié, en rupture avec les nombreuses consultations informelles organisées, dont les résultats concrets étaient limités. Les organes directeurs des OSR avaient un rôle primordial à jouer à cet égard, à la faveur de leurs réunions informelles.

En ce qui concerne les grandes priorités, les thèmes suivants ont été plus particulièrement mentionnés:

- agriculture et innovations intelligentes face au climat, coalition pour l'écologie, peuples autochtones, autonomisation des femmes et des jeunes;
- croissance durable de la productivité, repas scolaires, innovations dans l'agriculture;
- agroécologie, banques publiques de développement finançant le secteur agricole;
- protection sociale pour atténuer la pauvreté et réduire la vulnérabilité et la malnutrition;
- changement climatique, notamment faire face aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations.

Il a également été proposé que le pôle de coordination et les OSR jouent un rôle essentiel dans la riposte aux crises qui étaient susceptibles de se produire à l'avenir (à la lumière des enseignements tirés de la COVID-19).

En résumé, les États membres ont proposé les pistes suivantes:

- Mesures plus concrètes sur le terrain, notamment en utilisant les feuilles de route nationales afin que le Sommet débouche sur des actes.
- Action conjointe des États membres et des OSR dans le cadre du Programme 2030, afin d'impulser la mise en œuvre des priorités communes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.
- Compte tenu des divergences dans l'interprétation des résultats du Sommet, nécessité de dégager un consensus sur des résultats clairs.
- Présentation aux organes directeurs des OSR d'un exposé de la vision, des résultats et des mesures à prendre pour donner suite au Sommet.
- Organisation d'une session interne des OSR afin de déterminer quelles fonctions sont nécessaires à la prise en charge des mesures de suivi, avec la participation pleine et entière des États membres.

Point 2 de l'ordre du jour - Évaluation conjointe de la collaboration entre les OSR

S'exprimant au nom des Directeurs de l'évaluation des OSR, la Directrice de l'évaluation du PAM a présenté une brève introduction. Un enregistrement vidéo produit par la société de conseil en évaluation Mokoro, mandatée pour mener cette évaluation indépendante, a ensuite été diffusé afin de présenter brièvement le champ de l'évaluation et les principales constatations qui en ont été dégagées. Mme Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO, qui s'exprimait au nom des directions des OSR, a fourni une réponse orale.

Les États membres se sont félicités que les directions des trois OSR aient accepté d'un commun accord les cinq recommandations issues de l'évaluation. Dans l'ensemble, les membres ont jugé ce rapport satisfaisant. Néanmoins, ils ont rappelé aux OSR la nécessité de réaliser une étude de faisabilité, qui avait été demandée en 2019 et dont le rapport aurait dû alimenter cette évaluation. La Directrice générale adjointe de la FAO a indiqué que la FAO se chargerait de cette étude, en collaboration avec les deux autres OSR. De nombreux membres ont également mentionné la nécessité de mieux cerner la spécificité du mandat de chaque organisme et de se concentrer sur la programmation et l'action conjointes sur le terrain lorsque c'est réaliste et matériellement possible, et lorsque les avantages sont très supérieurs aux coûts de transaction.

Les membres ont également demandé aux OSR de porter une attention prioritaire aux synergies qui existent dans le cadre de l'articulation entre action humanitaire, développement et paix et ont souligné qu'il était important de fournir aux OSR des financements supplémentaires souples afin que cela soit possible.

Tout en demandant aux trois organismes de collaborer plus étroitement sur le terrain, les membres ont aussi reconnu la nécessité d'être logiques et cohérents dans les demandes qu'ils leur adressaient, afin d'éviter de les mettre en concurrence, et de promouvoir la collaboration lorsque le contexte s'y prêtait.

En résumé, les États membres sont convenus de ce qui suit:

- Il est nécessaire d'intensifier la collaboration sur le terrain afin d'améliorer les résultats et l'impact; il faut en particulier privilégier la programmation conjointe, y compris transnationale, comme c'est le cas avec le Programme conjoint Sahel en réponse aux défis liés à la COVID-19, aux conflits et au changement climatique (SD3C).
- Il est important de ne pas sous-estimer le fait que la collaboration entraîne un surcroît de travail, voire une hausse des coûts de transaction. À l'évidence, il est nécessaire de déterminer la valeur ajoutée des activités de collaboration.
- Pour que la collaboration soit efficace, il faut définir clairement le mandat de chaque organisme.
- La coordination entre les OSR ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'obtenir de meilleurs résultats.

La sixième réunion conjointe informelle des organes directeurs des OSR sera organisée par le PAM au quatrième trimestre de 2022.